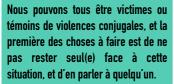
SYNEXIAL. JUIN 2022

## La lettre de l'assistante sociale

Votre service social vous informe au 09 80 80 03 07



## COMMENT LE SERVICE SOCIAL DU TRAVAIL PEUT VOUS SOUTENIR?



En toute confidentialité, votre assistante sociale vous écoute, vous soutient et vous accompagne dans les démarches telles que l'information et la mise en place de vos droits, votre recherche de logement, la procédure de divorce, etc...



## Le saviez-vous?

Dans de nombreux commissariats, une psychologue est également présente pour recevoir votre parole et vous soutenir dans vos démarches et vos droits sans aucune obligation de porter plainte et en toute confidentialité, sans oublier les professionnels de santé comme votre médecin traitant ou votre pharmacien (loi du 30 juillet 2020).

N'hésitez pas à prendre contact avec votre Hotline Sociale au : 09 80 80 03 07 Du Lundi au Vendredi de 9h à 19h ( hors jours fériés)



## **VIOLENCES CONJUGALES: ET SI ON EN PARLAIT?**

La violence conjugale, tout le monde en parle, mais sait-on vraiment de quoi il s'agit ? Ne sommes nous pas tous un peu violents sans en avoir conscience ?

Les violences conjugales peuvent correspondre à des violences :

- psychologiques (harcèlement moral, insultes, menaces),
- physiques (coups et blessures),
- sexuelles (viol. attouchements)
- économiques (privation de ressources financières et maintien dans la dépendance).

Il y a violence conjugale quand la victime et l'auteur sont dans une relation sentimentale. Ils peuvent être mariés, concubins ou pacsés. Les faits sont également punis, même si le couple est divorcé, séparé ou a rompu son Pacs.

Les hommes ou les femmes peuvent être victimes. Les statistiques montrent que la violence conjugale est présente dans tous les milieux, que l'on soit cadre supérieur, en profession libérale, ou ouvrier.

Une personne très sympathique, sociable, cultivée peut-être par ailleurs un véritable bourreau avec son conjoint.

La <u>violence</u> s'exerce par étapes. La victime est souvent soumise à de la violence verbale pour commencer. Parfois, cela ne va pas plus loin, mais cela reste de la violence qui peut également être associée à de la violence psychologique dans la durée puisque la victime va finir par se sentir dévalorisée. La victime doute de ses capacités à vivre seule, et faire face aux situations comme élever les enfants, travailler ou trouver un emploi, être autonome financièrement etc...

Encore une fois, la violence est présente, mais peut s'arrêter à ce niveau. Le premier coup reçu, même minime, indique qu'une étape supplémentaire est franchie et risque fortement d'entrer dans une escalade.

L'auteur(e), dans un premier temps s'excuse, voire pleure, promet de ne plus recommencer, jusqu'à la prochaine fois. Le cercle de la violence conjugale est installé et la victime a besoin d'aide, et de soutien pour s'en sortir.

A noter pour les auteurs(es) qu'un accident peut très vite arriver, pour exemple pousser son conjoint, lui donner une claque peut le faire trébucher, tomber voire décéder. L'auteur(e) sera poursuivi pour violence conjugale après enquête.

Les écoutants du <u>3919</u> sont formés pour accueillir cette parole, voire soutenir une victime dans son désir d'échapper à cette situation.

Témoin, victime ou professionnel, chacun peut se doter d'application(s) ou (se) signaler sur internet. Parmi les dispositifs existants, vous trouverez les applications « <a href="App'elles">App'elles</a> » et « <a href="Mainte-Baseline">Mainternet</a> » ainsi que la plateforme numérique gouvernementale « <a href="arrêtons les violences">arrêtons les violences</a> ».